

**Rapport de la Présidente du jury  
des concours sur titres d'assistant territorial socio-éducatif  
- session 2018 -**

Le concours sur titres avec épreuves d'assistant territorial socio-éducatif, programmé tous les ans, était ouvert au titre de l'année 2018 par le CIG de la Petite Couronne dans les trois spécialités « assistant de service social », « conseiller en économie sociale et familiale » et « éducateur spécialisé ».

Le décret n° 2013-646 du 18 juillet 2013 modifié, a fait évoluer les modalités de l'organisation de ce concours.

L'épreuve écrite d'admissibilité pour les spécialités « conseiller en économie sociale et familiale » et « éducateur spécialisé », consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier dans la spécialité, assorti de propositions opérationnelles, portant sur une situation en relation avec les missions exercées par les membres du cadre d'emplois, et notamment sur la déontologie de la profession.

Pour la spécialité «assistant de service social», l'épreuve écrite d'admissibilité a été supprimée.

La session 2018 de ce concours a été organisée dans le cadre de la convention Ile-de-France, c'est-à-dire également pour le centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne et le centre départemental de gestion de Seine-et-Marne (77).

Le nombre de postes ouverts pour cette session était fixé à **480**, répartis comme suit :

- spécialité assistance de service social : 295 postes ;
- spécialité éducation spécialisée : 60 postes ;
- spécialité conseil en économie sociale et familiale : 125 postes.

Cette session comptait **2189 inscrits** (autorisés à concourir) pour **2244 dossiers reçus**, **55** dossiers d'inscription ayant fait l'objet d'un rejet (**42** dans la spécialité assistant de service social, **6** dans la spécialité éducateur spécialisé et **7** dans la spécialité conseiller en économie et familiale).

Seulement 550 candidats étaient présents à l'épreuve écrite d'admissibilité qui s'est déroulée le **4 octobre 2018** dans les locaux du CIG Petite Couronne, soit un taux d'absentéisme de **30,64%**. Les candidats admissibles dans les spécialités éducateur spécialisé et conseiller en économie sociale et familiale ont ensuite été convoqués du 10 au 14 décembre 2018 pour les épreuves orales d'admission.

Les candidats de la spécialité assistant de service social ont quant à eux passé leur unique épreuve d'entretien du 17 septembre au 8 octobre 2018.

Le jury de ce concours, présidé par Géraldine EDOUARD, attaché territorial au département du Val-de-Marne, était composé de 39 membres répartis en trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées). Mimia BUMGHAR, désignée par tirage au sort parmi les représentants du personnel à la commission administrative paritaire, représentait la catégorie B, Christine DRAPP représentait le CNFPT. Le jury s'est réuni le 16 novembre 2018 pour statuer sur l'admissibilité des candidats inscrits dans les spécialités « Educateur Spécialisé » et « Conseiller en économie sociale et familiale », et le 21 décembre 2018 pour établir la liste des candidats définitivement admis pour les trois spécialités.

## I. Les principaux chiffres du concours

### Rappel des sessions précédentes

#### Session 2015

spécialité	Postes ouverts	Dossiers reçus	Admis à concourir	Présents à l'épreuve écrite	Taux absentéisme	Seuil admissibilité	Candidats Admissibles	Seuil Admission	Candidats Admis	Taux de réussite
ASS	280	1520	1503	1196	20,43%	10/20	425	11,67/20	279	23,33%
ES	75	455	450	354	21,33%	9,5/20	108	11,25/20	74	20,90%
CESF	45	438	433	288	33,49%	10/20	128	12,83/20	45	15,63%
<b>Total</b>	<b>400</b>	<b>2413</b>	<b>2375</b>	<b>1838</b>	<b>22,61%</b>	<b>9,83/20</b>	<b>661</b>	<b>11,91/20</b>	<b>398</b>	<b>21,65%</b>

## Session 2017

Mise en place des nouvelles dispositions : l'épreuve écrite est supprimée pour la spécialité « Assistant de service social ».

spécialité	Postes ouverts	Dossiers reçus	Admis à concourir	Présents à l'épreuve écrite	Taux absentéisme	Seuil admissibilité	Candidats Admissibles	Seuil Admission	Candidats Admis	Taux de réussite
ES	96	490	477	326	31,66%	10/20	136	10,83/20	95	29,14%
CESF	40	506	497	334	32,80%	12/20	105	15,33/20	39	28,68%
<b>Total</b>	<b>136</b>	<b>996</b>	<b>974</b>	<b>660</b>	<b>32,24%</b>	<b>11/20</b>	<b>241</b>	<b>13,08/20</b>	<b>134</b>	<b>29,00%</b>

spécialité	Postes ouverts	Dossiers reçus	Admis à concourir	Présent à l'épreuve orale	Taux absentéisme	Seuil Admission	Candidats Admis	Taux de réussite
ASS	244	1520	1608	1197	25,56 %	17,00/20	244	15,17%

## La session 2018 en quelques chiffres

spécialité	Postes ouverts	Dossiers reçus	Admis à concourir	Présents à l'épreuve écrite	Taux absentéisme	Seuil admissibilité	Candidats Admissibles	Présents à l'épreuve orale	Seuil Admission	Candidats Admis	Taux de réussite
ES	60	373	367	221	39,78%	10/20	107	105	12,17/20	60	16,35%
CESF	125	433	426	329	22,77%	9/20	187	183	11,92/20	125	29,34%
<b>Total</b>	<b>185</b>	<b>806</b>	<b>793</b>	<b>550</b>	<b>30,64%</b>	<b>--</b>	<b>294</b>	<b>288</b>	<b>12,05/20</b>	<b>185</b>	<b>23,33%</b>

spécialité	Postes ouverts	Dossiers reçus	Admis à concourir	Présents à l'épreuve orale	Taux absentéisme	Seuil Admission	Candidats Admis	Taux de réussite
ASS	295	1436	1396	936	32,95%	15,75	280	20,06%

Pour les spécialités ES et CESF, le nombre de postes ouverts augmente régulièrement : 120 en 2015, 136 en 2017, puis 185 en 2018.

Pour la spécialité ASS, il reste sensiblement identique : 280 en 2015, 244 en 2017 et 295 en 2018.

On constate une augmentation significative de l'absentéisme sur la spécialité ASS : on passe de 25,56 % en 2017 à 32,95 % en 2018.

## II. La phase d'admissibilité

### 1. Le profil des candidats présents aux épreuves écrites (ES, CESF)

Le candidat type est une femme (92,3 %), appartenant majoritairement à la tranche d'âge des 21 à 30 ans (52,11%), originaire des régions à hauteur de 70,22 %.

Une majorité de candidats (53 %) déclarent s'être préparés seuls et 33 % déclarent avoir suivi une formation dispensée par le CNFPT.

### 2. L'épreuve écrite

Dans les spécialités ES et CESF, ce concours comporte une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier dans la spécialité, assorti de propositions opérationnelles, portant sur une situation en relation avec les missions exercées par les membres du cadre d'emplois, et notamment sur la déontologie de la profession. (durée 3h, coefficient 1).

10 points sont attribués à la partie « rapport », et 10 points à la partie « proposition »

#### a) Spécialité Conseiller en économie sociale et familiale

Il s'agissait de rédiger un rapport sur l'inclusion bancaire en France, les propositions opérationnelles visant à améliorer l'accompagnement en matière financière et bancaire des habitants d'une commune par un CCAS.

**Intitulé du sujet :**

Vous êtes assistant socio-éducatif, conseiller en économie sociale et familiale au centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Socioville, qui compte 90 000 habitants.

L'analyse des besoins sociaux du territoire a mis en lumière une hausse du nombre d'habitants en situation de fragilité financière et d'exclusion bancaire, malgré la mise en œuvre depuis une dizaine d'années d'un dispositif de microcrédit personnel, fruit d'un partenariat entre le CCAS et des établissements bancaires. Le président souhaite donc renforcer l'accompagnement budgétaire et financier des habitants par les services d'action sociale. Dans cette optique, le directeur du CCAS vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur l'inclusion bancaire en France.

**10 points**

Dans un deuxième temps, vous formulerez un ensemble de propositions opérationnelles visant à améliorer l'accompagnement des habitants de Socioville en matière financière et bancaire, et vous proposerez un plan d'actions que le CIAS pourrait déployer sur le territoire.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

**10 points**

Epreuve	Présents	Absentéisme	Moyenne des notes	Note max.	Note mini	Nb candidats ayant une note $\geq 10$	Nb de candidats ayant une note $< 10$	Nombre candidats ayant une note éliminatoire
Rapport CESF	329	22,77%	9,42/20	17,25/20	0/20	146	152	31

La moyenne générale s'établit à 9,42/20, 146 candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 10/20 et 31 candidats sont éliminés par cette épreuve.

**b) Spécialité Educateur spécialisé**

Il s'agissait de rédiger un rapport sur les enjeux actuels de l'accueil familial dans le cadre de la protection de l'enfance, avec propositions opérationnelles visant à développer l'accueil familial et améliorer l'accompagnement des assistants familiaux sur un territoire départemental.

**Intitulé du sujet :**

Vous êtes éducateur spécialisé, référent au pôle placement familial du service de l'aide sociale à l'enfance du département de SOCIODEP. Dans ce cadre, vous accompagnez et supervisez le placement de 25 mineurs et jeunes majeurs en familles d'accueil. Lors d'entretiens et de visites, plusieurs assistants familiaux vous ont fait part d'un sentiment d'isolement, s'estimant trop peu associés aux réflexions sur la situation des mineurs accueillis. En parallèle, le département voit le nombre d'assistants familiaux agréés baisser, du fait de nombreux départs à la retraite. Votre chef de service, qui vient de prendre ses fonctions, vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur les enjeux actuels de l'accueil familial dans le cadre de la protection de l'enfance.

**10 points**

Dans un deuxième temps, vous formulerez, dans le cadre de l'élaboration d'un projet de service, un ensemble de propositions opérationnelles visant à développer l'accueil familial et améliorer l'accompagnement des assistants familiaux sur le territoire départemental.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

**10 points**

Epreuve	Présents	Absentéisme	Moyenne des notes	Note max.	Note mini	Nb candidats ayant une note $\geq 10$	Nb de candidats ayant une note $< 10$	Nombre candidats ayant une note éliminatoire
Rapport ES	221	39,78%	9,72/20	17,5/20	2,50/20	107	98	16

La moyenne est de 9,72/20 : 107 candidats seulement sur 221 présents obtiennent une note supérieure ou égale à 10/20 et 16 candidats sont éliminés par cette épreuve.

**Pour la spécialité ES :**

Les correcteurs ont dans l'ensemble trouvé l'épreuve adaptée au concours, le sujet intéressant, correspondant au métier et inscrit dans une problématique actuelle importante dans le champ de la protection de l'enfance.

Pour la spécialité conseil en économie sociale et familiale :

Les correcteurs ont dans l'ensemble trouvé l'épreuve adaptée au concours et en adéquation avec le grade et les fonctions.

**Les points forts des candidats :**

- Compréhension des sujets et des commandes
- Capacités de synthèse du dossier
- Maîtrise correcte de la langue écrite
- Quelques propositions d'actions très originales

**Les points faibles :**

- Gestion du temps
- Difficulté à sortir du dossier. Peu d'apport de connaissance propre pour les propositions
- Manque de maîtrise des démarches de projet
- Orthographe
- Manque de propositions innovantes
- Tendance à consacrer toute une sous-partie à la présentation théorique de la méthodologie de projet (composition des instances...) sans lien avec le contexte.

Conseils des correcteurs aux candidats :

- Prendre connaissance de la note de cadrage de l'épreuve et consulter les annales
- S'entraîner pour parfaire la gestion du temps
- Prendre le temps de construire un plan permettant de répondre à la commande
- Travailler la méthodologie : les démarches de projet, et savoir les mettre en cohérence avec un contexte défini
- Faire preuve de curiosité sur l'actualité économique et sociale pour des propositions originales et concrètes.

A l'issue de cette première phase d'admissibilité, le jury réuni en formation plénière arrête le 16 novembre 2018 les listes des candidats admissibles comme suit :

- spécialité « éducateur spécialisé » : **107 admissibles**, avec une barre d'admissibilité de **12,17 sur 20**
- spécialité « conseiller en économie sociale et familiale » : **187 admissibles**, avec une barre d'admissibilité de **11,92 sur 20**

**III. La phase d'admission**

**1. Le profil des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale**

✓ Spécialité Educateur spécialisé et conseiller en économie sociale et familiale :

Le profil est similaire à celui des candidats présents à l'épreuve écrite. On observe en effet que 95,2% des candidats sont de sexe féminin et que 56 % d'entre eux ont moins de trente ans.

Majoritairement domiciliés en province (68,4%), ils déclarent s'être préparés seuls pour 44,67% d'entre eux.

✓ Spécialité Assistant de service social :

Les candidats admissibles, sont de sexe féminin à 95,5%, 57 % d'entre eux ont moins de trente ans.

Majoritairement domiciliés en province (76,8%), ils déclarent s'être préparés seuls pour 58,2% d'entre eux.

**2. L'épreuve orale pour les trois spécialités :**

L'épreuve d'admission consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient.2).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve entraîne l'élimination du candidat.

**3. Le niveau des candidats**

Epreuve	Présents	Absentéisme	Moyenne des notes	Note max.	Note mini	Nb candidats ayant une note >=10	Nb candidats ayant une note <10	Nombre candidats ayant une note éliminatoire
Entretien avec le jury ASS	936	32,95 %	13,05/20	20/20	0/20	741	171	24

Epreuve	Présents	Absentéisme	Moyenne des notes	Note max.	Note mini	Nb candidats ayant une note >=10	Nb candidats ayant une note <10	Nombre candidats ayant une note éliminatoire
Entretien avec le jury ES	105	1,87 %	12,66/20	20/20	3/20	76	27	2

Epreuve	Présents	Absentéisme	Moyenne des notes	Note max.	Note mini	Nb candidats ayant une note >=10	Nb candidats ayant une note <10	Nombre candidats ayant une note éliminatoire
Entretien avec le jury CESF	183	2,86 %	14,05/20	19,50/20	5/20	159	24	0

La moyenne des candidats à l'épreuve **d'entretien avec le jury** va de 12,66/20 pour la spécialité éducateur spécialisé à 14,05/20 pour la spécialité conseil en économie sociale et familiale.

Les candidats de la spécialité Assistant de service social obtiennent une moyenne générale de 13,05/20.

**976** candidats, soit **79,74 %** des présents, obtiennent une note supérieure ou égale à 10/20, **26** candidats (2,12% des présents) sont éliminés par cette épreuve.

#### Les points forts des candidats :

- Motivation perceptible et bien exprimée
- Exposés introductifs globalement préparés et structurés
- Connaissances professionnelles très satisfaisantes chez les bons candidats
- Gestion du temps et du stress satisfaisante dans l'ensemble.

#### Les points faibles :

- Positionnement professionnel parfois incertain
- Absence de curiosité au-delà de leur pratique quotidienne
- Prise en compte insuffisante de l'usager (problématiques, spécificités...)
- Méconnaissance globale de l'environnement professionnel et territorial
- Manque d'autonomie et d'approfondissement dans les réponses (le jury doit intervenir trop souvent)
- Une préparation à l'épreuve globalement insuffisante.
- Gestion du stress

Le jury constate en outre que si, globalement, les candidats savent parler de leur métier, ils manquent assez fréquemment de curiosité sur les problématiques sociales.

#### Conseils des correcteurs aux candidats :

##### a) Mieux préparer le concours en amont :

- En axant davantage l'exposé sur la valorisation du parcours, en n'hésitant pas à aborder les compétences développées à travers le parcours et à mieux structurer les différentes parties de l'exposé,
- En travaillant les liens entre leur pratique quotidienne et le cadre légal et institutionnel d'action des ASE
- En faisant preuve de curiosité pour les missions du cadre d'emplois auxquelles ils ne sont pas confrontés quotidiennement
- En consolidant leur culture territoriale
- En s'interrogeant sur le rôle du professionnel dans la mise en place de dispositifs d'accompagnement des usagers.

##### b) Bien appréhender l'entretien le jour de l'épreuve :

- En prenant garde à ne pas être trop récitatifs dans les exposés
- En prenant le temps de bien écouter les questions pour développer les réponses, particulièrement sur les mises en situation
- En adoptant un vocabulaire adapté à la situation d'entretien (attention à l'usage de certains sigles non connus de l'ensemble de jury et à l'emploi d'un vocabulaire trop « familier »).

A l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission, les moyennes générales de l'ensemble des épreuves par spécialité sont les suivantes :

CAHIERS DE NOTES	ASS	ES	CESF
Postes ouverts	295 postes	60 postes	125 postes
Moyenne la plus haute	<b>20/20</b>	<b>18.25/20</b>	<b>19.70/20</b>
Moyenne la plus basse	<b>0/20</b>	<b>3.00/20</b>	<b>5.00/20</b>
Nombre de moyennes $\geq$ à 10.00	741 soit 79,17%	76 soit 72,38%	159 soit 86,89%

Le jury s'est réuni le 21 décembre 2018 afin de statuer sur l'admission.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats à l'oral et compte tenu de leur homogénéité, le jury décide de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Pour la spécialité Assistant de service social, le jury se déclare dans l'incapacité de départager les 25 candidats ex aequo à 15,50/20 et choisit de ne pas pourvoir la totalité des postes ouverts.

Le jury fixe comme suit les seuils d'admission :

- spécialité « assistant de service social » : **280 admis**, avec une barre d'admission de **15,75/20**
- spécialité « éducateur spécialisé » : **60 admis**, avec une barre d'admission de **12,17/20**
- spécialité « conseiller en économie sociale et familiale » : **125 admis**, avec une barre d'admission de **11,92/20**

Le nombre total des candidats déclarés admis toutes spécialités confondues est donc de **465**.

#### V. Conclusion

Le jury tient à souligner l'importance de l'épreuve écrite de rapport, les membres du cadre d'emplois des assistants de services sociaux étant quotidiennement astreints à la rédaction de documents professionnels du même type.

Le jury conclut ses travaux en remerciant le CIG de la qualité de l'organisation de ce concours.

Fait à Pantin le 21 décembre 2018

  
Geraldine EDOUARD

Attaché territorial au Département du Val-de-Marne